

Bourses d'études aux étudiants en médecine 2023

Il s'agit d'un programme de la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale, grâce à la générosité de ses donateurs, de la Banque Scotia et de Gestion financière MD.

Chaque faculté de médecine du Canada est invitée à proposer la candidature d'un étudiant exceptionnel qui a manifesté de l'intérêt ou qui envisage de poursuivre une carrière en médecine familiale. Dix-sept bourses d'études de 5 000 \$ seront attribuées cette année à des étudiants en médecine. Les étudiants recevront en plus l'inscription gratuite et un montant maximum de 1 500 \$ couvrant les frais de voyage et autres dépenses associées à la participation au Forum en médecine familiale (FMF).

CRITÈRES DE DEMANDE :

Les mise en demande peuvent être soumise par :

1. des citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada inscrit dans une faculté de médecine au Canada
2. Être de la promotion de **2024**
3. Inscription universitaire en règle

PROCESSUS DE DEMANDE

La date limite des demandes est le **19 avril 2023**

Les formulaires de demande sont disponibles au bureau du vice-doyen aux études prédoctorales de chaque faculté de médecine canadienne ou en ligne à <https://fafm.cfpc.ca/fr/p-b/prix-pour-les-etudiants-en-medecine/>.

Les formulaires dûment remplis doivent être soumis par les étudiants **au bureau de leur vice-doyen aux études prédoctorales**.

Un jury de sélection dans chacune des facultés de médecine procédera à l'examen des demandes et à la sélection du candidat de chaque faculté pour l'une de ces bourses d'études.

Les demandes doivent comprendre :

1. Une lettre d'accompagnement d'une seule page, sous forme d'essai, qui décrit pourquoi votre candidature devrait être considérée pour ce prix.
1. Un curriculum vitae standard et succinct (max 4 pages) devant comprendre :
 - La liste des communications et publications ayant trait à la médecine familiale
 - La liste des prix et/ou bourses ayant trait à la médecine familiale (p. ex. reconnaissance par les pairs, ou pour un projet de recherche ou universitaire)
 - La liste des activités hors programme reliées à la médecine familiale (p.ex. participation au Groupe d'intérêt en médecine familiale, implication dans des comités de médecine familiale, participation au FMF, implication communautaire, et ainsi de suite).
3. Deux lettres de référence de mentors à la faculté de médecine, dont au moins une doit être émise par un médecin de famille. Ces lettres de soutien sont une composante importante du processus de sélection et elles devraient contenir suffisamment d'information sur le candidat pour appuyer sa mise en candidature.

PROCESSUS DE SÉLECTION :

Les candidats nommés afin de recevoir une Bourse d'études du CMFC pour les étudiants en médecine seront sélectionnés par un jury/comité de sélection dans chacune des facultés de médecine à partir de toutes les demandes reçues au bureau du vice-doyen aux études prédoctorales de cette faculté de médecine. Le jury/comité de sélection sera composé des personnes suivantes :

- le vice-doyen aux études médicales prédoctorales
- le directeur de l'éducation prédoctorale du Département de médecine familiale
- un étudiant en médecine
- le représentant de la Section des résidents du CMFC à la faculté

Au terme de la sélection, un formulaire de mise en candidature signé, ainsi que le formulaire de demande complet du candidat et les annexes, doivent parvenir au CMFC au plus tard le **16 juin 2023**.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les critères suivants devraient être considérés par le comité local de sélection :

- L'étudiant a démontré un intérêt sincère pour la médecine familiale
- Les stages et électifs de l'étudiant reflètent cet intérêt
- L'étudiant a été impliqué dans des activités en médecine familiale (participation au Groupe d'intérêt en médecine familiale, Groupe d'intérêt en médecine familiale rurale, au FMF et à d'autres comités de médecine familiale)
- L'étudiant a démontré son leadership dans ces activités
- L'étudiant a été impliqué dans des activités universitaires de médecine familiale (p. ex. des articles, affiches ou autres publications portant sur la médecine familiale et/ou les quatre principes de la médecine familiale)
- L'étudiant a été impliqué dans la collectivité ou dans des projets basés dans la collectivité (implication bénévole dans des contextes de médecine familiale, des cliniques d'extension de services ('outreach'), des écoles secondaires, etc.)
- L'étudiant possède d'excellentes habiletés interpersonnelles et de communication
- Le candidat démontre un engagement à long terme envers la médecine familiale

☆ On encourage le comité de sélection à faire passer une entrevue aux candidats dans le cadre du processus de sélection.

Le jury/comité de sélection local devrait prendre en considération chacun de ces attributs et activités et ceux-ci devraient figurer au formulaire de mise en candidature soumis au CMFC.

Le Comité des prix et bourses approuvera les candidatures pour ces bourses d'études et informera les récipiendaires en juillet.

**BOURSES D'ÉTUDES DU CMFC POUR LES ÉTUDIANTS EN
MÉDECINE Formulaire de demande 2023**

La date limite pour soumettre une demande est le 19 avril 2023

Les demandes dûment remplies et les pièces justificatives doivent être soumises au vice-doyen aux Études prédoctorales de votre faculté de médecine.

NOM :

Mlle

Mme

M.

(EN LETTRES MOULÉES)

ADRESSE DOMICILIAIRE :

VILLE :

PROV. :

CODE POSTAL :

CEL :

COURRIEL :

FACULTÉ DE MÉDECINE :

ANNÉE D'ÉTUDE :

(Promotion de 2024)

SIGNATURE:

NOM EN LETTRES MOULÉES

Veillez joindre les documents suivants :

1. Une lettre d'accompagnement d'une seule page, sous forme d'essai, qui décrit pourquoi votre candidature devrait être considérée pour ce prix.
2. Un curriculum vitae succinct devant comprendre :
 - a La preuve du statut universitaire et de toute réalisation spéciale entourant la médecine familiale
 - b La liste des publications ayant trait à la médecine familiale
 - c La liste des prix et/ou bourses ayant trait à la médecine familiale
 - d La liste des activités hors programme reliées à la médecine familiale
3. Deux lettres de référence de mentors à la faculté de médecine, dont au moins une doit être émise par un médecin de famille.

Pour renseignements supplémentaires concernant ces bourses d'études : awards@cfpc.ca